

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 27 juin 2019, Salle du Nord, 20h15

Monsieur Serge PFISTER, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Madame la représentante de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette deuxième séance du Conseil communal de l'année 2019. Il ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Jean-Blaise CLAPASSON, Julien CLAPASSON, Théophile CUCHE, David CORREIA, Joao DA COSTA ALVES, Patrick DE SEPIBUS, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Luc-Etienne GAGNEBIN (2^{ème} appel), Claude GAULIS, Jean HOHL, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Ian MAC DONALD, Serge MOREL, Frédéric MOREROD, John MORIER, Vincent MOTTIER, Mikael OSCARSSON, Christoph OTT, Fabian PAVILLARD, Eric PELLAUD, Serge PFISTER HAZENBERG, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Blaise HEFTI, Sébastien LIETTA, Julia LÖFSTEDT, René PAVILLARD, Emilien SCHWIZGEBEL et Eve WIDMER.

Absente : Madame Kimberly OPPENHEIM

Le premier appel fait constater la présence de 35 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2019

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2019 a été adressé à chaque conseillère et conseiller.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture. Ce dernier est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Il reste deux postes à repourvoir suite à la démission de Messieurs Marco ANTUNES DIAS et Dejan DOLENAC.

Madame Françoise SCHÜLER (ENT) est priée de présenter une personne en remplacement de Monsieur Dejan DOLENAC lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC (For Soc) présente Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN en remplacement de Monsieur Marco ANTUNES DIAS.

Monsieur le Président le prie de se lever et procède à son assermentation. Monsieur GAGNEBIN est félicité et invité à rejoindre les rangs du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 4 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Edmée TAVERNIER

Terence EVERSON

Yvonne KÖNIG

Claude RIEBEN

Employé communal retraité

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

Monsieur le Président annonce la naissance de 9 nouveau-nés. Il s'agit de :

Aden CATEL

Johan DELARUE LEPRÊTRE

Nahia CABIROL

Tomas ABREU ALVES

Timéo FRACHOT

Viviane SCHIBLI

Alison WIDMER

Fille de notre Conseillère Eve WIDMER

Estelle ISENSCHMIED

Fille de notre Conseiller Jean-Christophe ISENSCHMIED

Carlos SILVA PINTO

Bienvenue à tous ces bébés et félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS

Le peuple a été appelé à se prononcer le 19 mai dernier, par votation, sur 2 objets fédéraux et les résultats pour Leysin ont été les suivants :

	Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)	Arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)
Electeurs inscrits	1'454	1'454
Blancs	11	4
Nuls	0	1
Valables	633	641
Bulletins rentrés	644 (44,29%)	646 (44,43%)
OUI	548 (86,57%)	448 (69,89%)
NON	85 (13,43%)	193 (30,11%)

Monsieur le Président constate avec plaisir que la participation a augmenté par rapport au précédent scrutin.

REPRÉSENTATIONS

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président a représenté le Conseil communal à plusieurs occasions, soit :

- Le 11 mai à l'inauguration de la Ressourcerie à la déchèterie de la Collure, où il a pu constater le succès immédiat de cette démarche. Il salue les personnes qui ont consacré du temps à la mise en place de cette initiative ainsi que pour le bon esprit de collaboration qui règne avec les services communaux,
- Le 18 mai au 1^{er} Marché du Terroir à la Place du Marché. La qualité des produits et l'ambiance festive créée par la Fanfare La Rose des Alpes ont contribué à la réussite de cet événement. Il remercie les personnes qui se sont impliquées pour faire renaître cette tradition. La grande affluence observée lors du Marché de Crettaz le 25 mai ainsi qu'au Marché - brocante du Feydey le 22 juin démontre que la population leysenoude apprécie ces rencontres qui animent la vie de notre Commune,
- Le 21 mai à l'Assemblée générale de l'ATALC (Association Touristique Aigle – Leysin – Col des Mosses) durant laquelle il a pu faire la connaissance de Monsieur Patrick BÜRGIN, Directeur. Ce dernier a fourni des informations passionnantes au sujet du déroulement des prochains JOJ2020 et l'on ne peut que se réjouir de cet événement sportif exceptionnel qui mettra Leysin sous les feux de la rampe.

COURRIERS

Lors de la dernière séance du Conseil, Monsieur le Président avait donné lecture de la lettre de Madame Claude GRUFFEL qui soulevait plusieurs questions au sujet de

l'aménagement d'un Big Air Bag et ses conséquences sur les randonneurs, cyclistes et cavaliers.

La réponse de la Municipalité à Madame GRUFFEL est la suivante :

Leysin, le 28 mars 2019

Aménagement d'un Big Air Bag

Dossier d'enquête no 11/54/2018 – CAMAC no 182302 – FAO no P-7-100-1-2018-ME

Enquête du 15 décembre 2018 au 13 janvier 2019

Votre observation du 11 janvier 2019

Madame,

Nous nous référons à votre lettre du 11 janvier écoulé par laquelle vous nous faites part de vos observations concernant la demande de permis de construire précité.

D'emblée nous vous confirmons qu'en 2014, lors de la mise à l'enquête publique du Plan partiel d'affectation « Les Feuilles bis », le chemin pédestre implanté sur le DP no 1123 a été supprimé et qu'à terme, son réaménagement a été validé plus au Nord afin de garantir une desserte piétonnière en direction de la pisciculture.

En ce qui concerne la cohabitation du monde équin avec les activités liées au Big Air Bag, force est de constater qu'il ne sera guère possible de mettre des contraintes intemporelles pour des athlètes de haut niveau qui vont s'entraîner sur ces infrastructures. Cependant, nous sommes certains que les cavaliers sauront choisir un itinéraire adapté lors de périodes de fortes activités.

In fine, nous portons à votre connaissance que le Chemin du Suchet est une desserte forestière, propriété de l'Etat de Vaud, qui considère que la pose de copeaux est totalement incompatible avec son usage.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : Jean-Marc Udriot

Le Secrétaire : Jean-Jacques Bonvin

Monsieur le Président a reçu la copie d'une correspondance de la Commission des finances adressée à la Municipalité avec copie à Madame la Préfète Dominique Lachat, dont il donne lecture :

Le 21 juin 2019

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Le 27 février dernier, la Commission des Finances a rencontré Madame Patricia Dominique Lachat, Préfète du District d'Aigle, qui a répondu à nos différentes questions.

Nous la remercions pour sa disponibilité et ses explications.

Suite à cette séance, les membres de la commission présents font à l'unanimité le constat que le préavis no 08/2016 du 16 août 2016 relatif « aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles » accepté à l'unanimité lors de la séance du Conseil communal du 29 septembre 2016, comporte quelques points sujet à interprétations.

Dès lors, il serait souhaitable que, pour la prochaine législature et dans la mesure du possible, les éléments suivants soient pris en considération lors de la rédaction de ce préavis, soit :

- Faire mention de la décision d'un plafond annuel en % du budget des dépenses*
- Remplacer le terme « par cas » mentionné dans les points 1 et 2 de la décision par « nature comptable »*
- Rédiger un rapport à l'attention du Conseil communal pour les dépassements budgétaires (rubrique spécifique dans « commentaires sur les comptes »)*

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, nos cordiales salutations.

*Au nom de la Commission des Finances
Le Président : Mikael Oscarsson
Le Rapporteur : Nicolas Baume*

5. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 5/2019 : DÉVELOPPEMENT DE PANNEAUX D'INFORMATION POUR PIÉTONS

Monsieur Nicolas BAUME, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Claude GAULIS, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 26'000.-- TTC afin de procéder au développement de 10 panneaux d'information pour piétons,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. D'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité moins une abstention.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 6/2019 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES ÉTUDES PRÉALABLES ET LA CONDUITE DU PROJET INTÉGRÉ « LEYSIN 4 SAISONS – AVENIR DES CENTRES SPORTIFS »

Monsieur Nicolas BAUME, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

Madame Corinne BLANCHARD, Rapporteur de la Commission du sport, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Christophe ISENSCHMIED estime important qu'à un moment donné, la population leysenoude ainsi que nos hôtes puissent participer à la rénovation des centres sportifs par le biais d'un sondage ou d'un questionnaire afin de connaître leurs attentes. Cette démarche pourrait être effectuée via le journal Le Leysenoud, les sites internet de la Commune et des Centres sportifs ainsi que les réseaux sociaux, dans le but d'atteindre le maximum de personnes.

Monsieur Julien CLAPASSON donne lecture de sa prise de position :

En préambule, je tiens à préciser que je comprends l'importance du lieu stratégique de la Place Large pour TLML ainsi que l'hôtellerie. Cependant, il y a aussi l'aspect de la Maison du Sport ainsi que le bien-être de la population qui ne doivent pas être négligés. Je pense sincèrement qu'il faut un pôle sportif unique dans le but de recentrer le sport à un endroit.

Je vais donc refuser ce préavis pour les raisons suivantes :

- 1) Je suis persuadé que pour attirer un partenaire privé, il faut un projet plus attrayant et plus gros. Un projet novateur et centralisé serait, à mon sens, plus intéressant pour un investisseur.*
- 2) Comme l'on apprend dans le préavis, le centre de la place large va être démoli pour être rebâti. Pour moi, il est impensable d'arriver à cette conclusion sans intégrer un comparatif des coûts, avantages et désavantages, d'un centre unique à présenter au conseil communal. De plus, à l'heure des fusions dans le domaine des offices du tourisme ainsi que des remontées mécaniques, il me semble logique que la fusion se fasse également dans le domaine des centres sportifs.*
- 3) De nombreux conseillers et gens du village ont toujours trouvé aberrant le « multisite » de nos centres sportifs. La tendance actuelle est clairement de construire plus intelligemment, comme par exemple à la Vallée de Joux, pour des raisons d'économies d'énergie ainsi que des diminutions de coûts en personnel. En effet, actuellement, le personnel est éclaté sur deux bâtiments alors que sur un site unique, il pourrait être logiquement plus polyvalent et efficace. De plus, la charge énergétique pourrait être fortement diminuée grâce à l'échange thermique entre la production de froid pour la patinoire ainsi que la chaleur dégagée pour chauffer l'eau de la piscine.*
- 4) Je suis persuadé que le Canton aurait un intérêt particulier pour un centre réunissant toutes les disciplines sportives proches de la Maison du Sport. Un pôle sportif centralisé nous aiderait clairement à attirer des camps d'entraînement s'étalant sur plusieurs semaines.*
- 5) Pour terminer, vu les montants déjà accordés par le Conseil communal à la Municipalité en 2009, 2011 et 2012 pour des études concernant ces centres sportifs (à savoir fr. 338'039.10 au total), il n'est pour moi pas aberrant de refuser ce préavis de fr. 150'000.00 afin qu'elle nous présente une étude, très certainement plus chère, qui démontre par A + B que la solution présentée par la Municipalité dans ce préavis 06/2019 est effectivement la meilleure.*

Pour moi, il est primordial et vital pour notre Commune de faire tout juste dans ce dossier. Je tiens à rappeler à mes collègues conseillères et conseillers ici présents, qu'accepter ce préavis enterre définitivement l'idée d'un éventuel centre unique et ceci va impacter nos générations futures pendant de nombreuses décennies, à nous de faire en sorte qu'elles ne regrettent pas nos décisions.

Au nom du groupe LEYSIN LIBRE et de l'UDC, je vous enjoins donc à refuser, pour toutes les raisons que je viens de citer, ce préavis tant qu'il ne comprend pas une étude sur la faisabilité et viabilité d'un centre unique en la comparant à la solution préconisée actuellement par la Municipalité.

Souhaitez-vous que l'avenir sportif de Leysin continue sur les erreurs du passé ou un futur novateur et dynamique ?

Merci de votre attention.

Monsieur Claude GAULIS ne pense pas que la décision du Conseil prise ce soir, d'accorder un crédit d'études pour un centre sportif intégré bien ficelé, hypothèque de façon durable notre optique ou notre hypothèse. Il estime donc que ce crédit peut tout à fait être accordé. Toutefois, il a déjà pu mainte fois observer et chacun a déjà entendu parler de projets effectués en vase clos par des spécialistes ou des architectes qui se sont renseignés mais qui n'étaient pas des utilisateurs. Or, dans le domaine des sports, les clubs de sport qui sont les locataires prépondérants de ces installations ou qui sont également les organisateurs de manifestations doivent pouvoir le faire sans anicroche. Il est nécessaire le moment venu, d'intégrer la philosophie et les besoins de l'ensemble des utilisateurs principaux et des organisateurs d'événements sportifs. Il souhaite ardemment que le dossier avance avec un bon consensus. La population mérite d'être consultée mais il faut garder au final l'optique des utilisateurs finaux qui sont notre clientèle et peuvent donner un coup de pouce parfois très utile.

Le préavis 06/2019 interpelle Monsieur Jean-Blaise CLAPASSON sur plusieurs points, soit :

Sur la forme :

Lors de la séance du Conseil communal du 15 mars 2018, sous la rubrique "communications de la Municipalité", Monsieur le Municipal Jan SANDEN nous a informés qu'un rapport avait été demandé au Conseil d'administration de GSL SA, afin d'étudier le potentiel de réaménagement de nos centres sportifs. Ce rapport a été présenté à la Commission du sport avec les conclusions suivantes :

- les 2 centres sportifs doivent être maintenus*
- réaménagement des volumes actuels*
- entretien et rénovation des bâtiments*
- amélioration de l'efficacité énergétique*

Le 16 avril 2018, lors de la séance d'informations au Conseil communal, il a été fait mention, entre autres, du réaménagement des bâtiments existants et donner une deuxième vie aux installations actuelles. Dans cette présentation, il est fait mention d'une validation du rapport de la Commission du sport lors de la séance du Conseil communal du 7 juin 2018.

N'ayant aucun souvenir de cette validation par le Conseil communal, j'ai relu attentivement les PV des séances des 7 et 18 juin 2018, mais n'en ai trouvé aucune trace. Bien que, sauf erreur de ma part, chaque membre du Conseil ait reçu ce

document, il n'a jamais été porté à l'ordre du jour, ni débattu en plenum, ce qui est regrettable.

Dans le préambule du préavis 06/2019, il est fait mention d'un postulat relatif au maintien des deux centres sportifs. Malgré mes recherches, je n'ai pas trouvé de postulat dans ce sens.

Sur le fond :

*Comme déjà exposé, il a toujours été fait mention d'un réaménagement des volumes existants. A la lecture du préavis 06/2019, il est clairement fait mention de **remplacer** le centre existant de la Place Large par un nouveau bâtiment, ce qui diverge totalement du rapport de GSL SA et ceux de la Commission du sport.*

Dès lors, si la Municipalité envisage réellement de construire un nouveau bâtiment en plein village, avec toutes les nuisances que cela implique, de même que la répercussion sur les finances communales et l'impact écologique désastreux d'une séparation des centres, il me semble impératif de réétudier ce projet en incluant la possibilité d'un site unique, pour les mêmes raisons que celles citées par le Conseiller Julien CLAPASSON.

Au vu de tous ces éléments, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à refuser cet objet et à demander à la Municipalité de présenter un nouveau préavis, prenant en compte tous ces éléments.

Pour conclure, étant donné l'importance du dossier et son impact sur les générations futures, et afin que chaque Conseiller et Conseillère puisse s'exprimer en toute liberté, je demande que cet objet soit soumis au vote à bulletin secret.

Monsieur le Président précise que selon l'extrait de l'art. 78 du Règlement du Conseil communal : « La votation a lieu au bulletin secret à la demande d'un conseiller appuyé par un cinquième des membres ».

Après cette parenthèse, il donne la parole à Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic.

Ce dernier fait remarquer qu'il s'agit de sa quinzième année au sein de la Municipalité et que c'est la première fois que la parole n'est pas donnée en premier lieu à la Municipalité après la lecture des rapports des commissions.

Ce débat en souterrain lui paraît significatif et il estime ainsi que la Municipalité, qu'il n'a pas lieu d'être.

Il félicite la Commission du sport qui a parfaitement su expliquer dans son rapport, la manière dont nous allions travailler. Il remercie également la Commission des finances qui a validé ce préavis. Toutes deux en ont bien compris l'enjeu.

Il présente l'historique de la démarche soit, stratégie, gouvernance, prochaines étapes et objectifs.

Trois préavis ont déjà été déposés. Le premier en octobre 2009, puis en novembre 2011 et les derniers en mars 2012 en complément du préavis de 2011. Il était question de l'état général des bâtiments. Le rapport de la Commission du sport mentionne clairement que les conclusions des trois rapports établis par les commissions de l'époque, vont être repris dans les travaux du Comité de pilotage, dont le crédit d'études vous est demandé par le biais de ce préavis.

Par la suite d'autres études ont été réalisées, notamment par le Conseil d'Administration de GSL SA. La suggestion de Monsieur ISENSCHMIED de sonder les

habitants et surtout les utilisateurs des centres sportifs, que ce soit l'hôtellerie, les hébergeurs ou les écoles internationales est très judicieuse. La Municipalité, de son côté, a également travaillé sur ce projet et la Commission du Sport s'est réunie à nombreuses reprises pour analyser les rapports qui lui ont été soumis. Tout ce processus s'est déroulé entre 2009 et 2019.

La stratégie est très claire, nous devons diversifier le tourisme à Leysin en se libérant de cette notion de neige et capitaliser sur les centres sportifs. Pour ce faire, nous avons établi un programme ambitieux, pas uniquement en terme de produits, d'énergies renouvelables ou d'améliorations des infrastructures mais également en terme d'importance régionale (district et au-delà). Tous ces éléments réunis devraient permettre d'obtenir des subventions. L'argent est le nerf de la guerre. Il s'agit maintenant de fédérer tous les travaux et études qui ont été réalisés à ce jour pour créer une gouvernance. Le même processus a été suivi pour le projet de construction du Collège Le Suchet. Dix ans de travail sur différents sites ont été nécessaires et au final, toutes les études ont permis de faire appel à un Bureau d'Assistance à Maître d'Ouvrage. Un crédit avait été voté pour ce faire, exactement comme c'est le cas ce soir.

Il doit y avoir une conduite unique du projet et l'assurance que les contenus programmatifs du ou des centres sportifs soient bien ce que souhaitent les utilisateurs comme par exemple, la Maison du Sport vaudois. Tous ces éléments sont évidemment liés à l'apport financier obtenu. Les variantes proposées par GSL SA concernant les offres combinées sont un véritable produit. Peu de stations peuvent se targuer d'avoir un tel produit, même s'il est vieillissant et il est indispensable de le valoriser.

Une séance a été fixée au 16 juillet prochain, avec les Services de la promotion de l'économie et de l'innovation, de l'éducation physique et du sport, le Fonds du sport vaudois et le Comité de pilotage pour présenter notre concept global : *capitaliser sur nos centres sportifs et diversification touristique 4 saisons*. La Commission du sport n'en avait pas encore été informée.

Il ne s'agit pas d'un débat sur les détails, (nombre de centres et site d'implantation) mais d'un concept global de 60 millions de francs. Que l'on s'oriente vers un seul centre ou deux, les montants sont identiques. Si l'on n'arrive pas à convaincre ces différents organes lors de cette séance, une variante B, C ou D devra être proposée. Sans gouvernance et un COPIL, ce projet est impossible à mener à bien. La Municipalité est arrivée à la limite de ses moyens et compétences humaines et doit inévitablement s'appuyer sur des professionnels. Si l'on n'entreprend pas ce genre de démarche, tout est perdu.

La Municipalité s'est positionnée en fonction du rapport de la Commission du sport que vous avez reçu en décembre 2017 et qui préconise de maintenir les deux centres. Certes, ce rapport n'a pas été commenté, mais il a donné une ligne. Peut-être qu'à l'avenir nous changerons d'avis pour diverses raisons.

Ce n'est pas l'instant propice pour débattre sur le concept en lui-même. Refuser ce préavis serait une erreur car cela immobiliserait le dossier. Nous avons besoin de ce Comité de pilotage composé des

- Directeur de Chablais Sport, entité qui regroupe Champéry, Ollon-Villars, Leysin et Aigle,
- Directeur de l'ATALC (Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses),
- Conseil d'Administration de GSL SA, dont Monsieur Gilbert FELLI et Madame Catherine MOILLEN GIOBELLINA font entre autres partie et qui ont une expérience dans le sport et le monde associatif.

Toutes ces personnes peuvent apporter énormément d'expériences et de connaissances. Ce préavis doit donc être accepté afin que l'on puisse travailler sereinement, sans quoi l'objectif no 4 du programme de législature « diversification touristique » ne pourra être atteint.

Il remercie Monsieur le Président de ne pas lui avoir donné tout de suite la parole après la lecture des rapports des commissions, ce qui lui a permis d'écouter toutes les questions de manière sereine et comprendre quels étaient les soucis des uns et des autres.

Monsieur le Président précise qu'il part du principe que le Conseil communal a la priorité pour prendre la parole et ensuite la Municipalité.

Monsieur le Syndic constate que ce n'était pas le cas tout à l'heure avec le préavis concernant la signalétique piétonnière.

Monsieur Julien CLAPASSON souligne que son intervention relève du fait que certains conseillers auraient souhaité pouvoir faire la comparaison entre un projet de centre unique et de deux centres sportifs. Cette requête avait déjà été formulée lors de la séance d'information sur l'avenir des centres sportifs et n'a pas eu de suite. Dès lors, ils ne sont pas d'accord avec la vision de la Municipalité et la Commission du sport et par conséquent sur le fonds de ce préavis présenté tel quel. Ils sont partisans d'un centre unique ou tout du moins, d'une étude dans ce sens. Si une étude A et B avaient été présentées, ils auraient pu trancher et si telle ou telle variante avait été décidée par le Conseil, ils en auraient accepté le résultat puisqu'il y aurait eu consultation.

Monsieur le Syndic répète qu'il ne s'agit nullement d'une décision pour définir d'un emplacement mais uniquement sur la manière de poursuivre le travail. La variante des sites sera immanquablement réétudiée. Rien n'est encore inscrit dans le marbre. Il est évident que différentes options liées avec le financement seront étudiées, déposées, expliquées puis analysées. Personne ne pourra reprocher à la Municipalité de ne pas avoir tout dit. A un certain moment, nous devons trancher comme cela a été fait pour le Collège. Pour rappel, la Municipalité souhaitait construire le Collège à côté de la Maison de Commune dans un premier temps, et le Conseil communal a voté favorablement à cette proposition. Par la suite, la Municipalité a changé son fusil d'épaule et a opté pour le site actuel.

Si le Conseil n'est pas uni derrière ce préavis, que va t'il se passer ? L'exemple du prolongement du train en est la preuve. Il faut rester solidaires.

Il comprend les inquiétudes de Monsieur CLAPASSON concernant la problématique écologique et financière, mais il assure que les argumentations et les pesées d'intérêt seront prises en considération de concert avec le Conseil communal.

Il remercie d'avance ceux qui ont décidé de refuser ce préavis, de changer d'avis !

Monsieur Claude GAULIS constate qu'il n'a entendu aucun rapport de minorité suite aux rapports des Commissions du sport et des finances dans lesquelles étaient représentés tous les groupes politiques. Il pense sincèrement que si l'on stoppe le processus ce soir, « on est mal ! ».

Monsieur Julien CLAPASSON précise qu'il s'agit d'une discussion qui a eu lieu au sein de son groupe qui s'est penché sur les anciens préavis et les anciennes discussions et qui a souhaité soutenir le rejet du dossier de manière unanime.

Monsieur Jean-Luc FRIEDRICH est surpris par la demande de vote à bulletin secret. En tant que conseillers, ils ont des responsabilités à prendre par rapport aux personnes qui les ont élus. Que l'on soit pour ou contre, il faut montrer son avis et ne pas se cacher derrière un vote secret. Nous agissons aujourd'hui pour le futur de notre Commune et ayons le courage de nos opinions.

Au vu de la dernière intervention, Monsieur Jean-Blaise CLAPASSON retire sa demande de vote à bulletin secret.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.-- afin de financer les études préalables et la conduite de projet intégré « Leysin 4 saisons – Avenir des centres sportifs »,
- De financer cette dépense par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
- D'amortir cet investissement sur une période de 4 ans au maximum dès le budget 2020, sous réserve de l'obtention des subventions.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité, avec les résultats suivants, (en tenant compte du vote du nouveau conseiller assermenté) :

Pour : 28

Contre : 6

Abstentions : 1

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE 2018

Monsieur Nicolas BAUME, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC fait remarquer qu'en ce qui concerne le plafond d'endettement brut et la dépense par habitant, ce montant paraît effectivement important mais il rappelle que la Commune possède un très joli collègue, qui fonctionne bien.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils sont présentés.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité moins une abstention.

Le rapport de la Commission de gestion ayant été envoyé par courriel à tous les conseillers et conseillères, il n'en sera pas donné lecture étant donné sa longueur, sauf si quelqu'un en fait expressément la demande.

Monsieur Vincent MOTTIER revient sur deux point du rapport de la Commission de gestion et réponses de la Municipalité.

Tunnel TPC Grand Hôtel

Votre commission encourage la démarche visant à valoriser cet ouvrage en trouvant une solution plus originale que le rebouchage par les produits d'excavation du nouveau tunnel.

Réponse de la Municipalité : aucune décision n'ayant été prise au niveau fédéral, le sujet reste ouvert.

La décision est tombée à sa grande satisfaction et celle de la majorité d'entre nous. Il demande à la Municipalité de réétudier ce dossier et trouver une solution innovante pour nos hôtes et surtout pour notre décharge.

Panneau acoustique cafétéria Collège Le Suchet

Le rapport fait mention qu'il a été instauré deux services, ce qui a eu pour effet de diminuer le bruit. Selon lui, le bruit était dû au trop grand nombre d'élèves et le fait d'avoir instaurer deux services a permis de réduire celui-ci. Néanmoins il n'est pas certain que ce soit une solution pérenne et estime qu'il est nécessaire de réétudier ce point en terme de nuisance sonore tant pour nos enfants que pour le personnel. Par analogie avec les centres sportifs, si la piscine fuit à mi-hauteur et que l'on solutionne le problème en baissant le niveau d'eau, elle ne coule effectivement plus, mais le problème n'est pas résolu.

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS confirme que la cafétéria peut absorber les 178 élèves à son plus haut pic d'occupation. Concordance a pu constater qu'au vu de ce nombre élevé, les élèves devaient parler plus fort pour se faire comprendre par leurs voisins. Les 1^{ème} et 2^{ème} années ont été déplacés dans un autre local et les 7^{ème} et 8^{ème} retirés du premier groupe. De ce fait, environ 70 élèves occupent la cafétéria qui, à l'origine, était prévue pour accueillir 150 places. Dès lors, les élèves crient moins et à sa connaissance, le problème semble résolu. Ce n'est effectivement pas le cas si elle devait accueillir 170 personnes. A noter que l'investissement pour la pose d'un panneau acoustique serait de l'ordre de CHF 70'000.--.

Pour l'heure, les employés de Concordance n'ont pas relevé d'autre problématique.

Monsieur Eric BARROUD souhaiterait comprendre le dernier point du rapport de la Commission de gestion qui cite l'AIESOL. De quoi s'agit-il ?

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC précise qu'il s'agit d'une erreur de retranscription et s'en excuse.

Monsieur BARROUD est rassuré de savoir qu'il s'agit bien de l'AISOL (Association Intercommunale scolaire Les Ormonts-Leysin). Il poursuit en faisant part de sa surprise concernant la remarque du dernier point du rapport de la Commission, étant donné que l'Association fonctionne depuis 2011. Certes, il y a eu un changement de législature avec l'arrivée de nouvelles personnes tant à l'Exécutif qu'au Législatif, mais cela fait tout de même 3 ans qu'elle fonctionne dans cette configuration. De plus, chaque groupe politique a un représentant au sein de l'AISOL. Par conséquent, relever un manque de communication par rapport au fonctionnement du Conseil intercommunal le surprend. Tout le monde sait qu'il occupe la Présidence depuis quelques années et qu'il a toujours répondu présent à toutes les sollicitations dans le cadre d'un projet ou d'autres dossiers spécifiques. Il aurait été plus simple de s'adresser directement à l'intéressé, plutôt que de produire un texte dans un tel rapport. Il rappelle qu'il est à disposition de

chacun pour réexpliquer le fonctionnement de l'AISOL et appuyer les membres du Conseil Intercommunal. En tant que Président, il est peut-être effectivement un peu plus impliqué que les membres du législatif dans cette Association de communes qui, il le rappelle, n'est pas subordonnée aux Conseils communaux de Leysin, Ormont-Dessus et Ormont-Dessous.

En tant que Président de la Commission de gestion, Monsieur Jean-Luc FRIEDRICH remercie Monsieur BARROUD pour son intervention. Il constate que cette remarque n'a peut-être pas été bien comprise. En effet, chaque parti est représenté par un membre dans cette commission intercommunale, ce qui est semblable aux commissions mises sur pied pour l'étude des préavis. La disponibilité de Monsieur BARROUD est connue ainsi que tout le travail réalisé en tant que Président. La Commission aurait souhaité qu'un point de situation soit présenté à l'ensemble du Conseil une ou deux fois par année, en aucun cas pour avoir un contrôle supplémentaire, mais simplement afin de permettre une ouverture des échanges, une transparence et une meilleure compréhension du fonctionnement de l'AISOL, car ce n'est pas toujours aussi claire que l'on pourrait le penser.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC s'enquiert au sujet du vote par rapport à l'erreur mentionnée précédemment.

Monsieur le Président propose que le rapport soit modifié en supprimant le « E » de AIESOL. Cette proposition ne suscite aucune opposition.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité moins une abstention.

8. RENOUELEMENT DU BUREAU DU CONSEIL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2020

Comme l'article 12 du Règlement du Conseil l'autorise, il est proposé que chaque élection s'opère tacitement lorsque le nombre de candidat est égal à celui des sièges à repourvoir.

Élection du Président

Aucune autre proposition n'étant formulée, Monsieur Serge PFISTER est réélu tacitement à la fonction de Président.

Il remercie le Conseil de sa confiance et sa tolérance pour les quelques impairs commis durant les quatre séances qu'il a eu le plaisir de présider et se réjouit d'occuper cette fonction pour une deuxième année. Il fera de son mieux pour être à la hauteur de cette responsabilité.

Élection du 1^{er} Vice-président

Aucune autre proposition n'étant formulée, est reconduit tacitement dans ses fonctions de 1^{er} Vice-président, Monsieur Claude GAULIS.

Élection du 2^{ème} Vice-président

Aucune autre proposition n'étant formulée, est reconduit tacitement dans ses fonctions de 2^{ème} Vice-président, Monsieur Nicolas BAUME.

Élection de deux scrutateurs

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC propose Madame Joan GALLMEIER en remplacement de Monsieur Marco ANTUNES DIAS, démissionnaire.

Aucune autre proposition n'étant formulée, sont nommés scrutateurs, Madame Joan GALLMEIER et Monsieur David CORREIA de manière tacite.

Élection de deux scrutateurs suppléants

Aucune autre proposition n'étant formulée, Messieurs Bertrand CHAUVY et Yvan ZBINDEN sont reconduits tacitement dans leur fonction de scrutateur suppléants.

Monsieur PFISTER félicite chacun et chacune et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

9. NOMINATION(S)**Commission de gestion**

Monsieur le Président a reçu un courrier de Madame Sonia RAUSIS dont il donne lecture.

Leysin, le 20 juin 2019

Démission de la commission de gestion

Monsieur le Président du Conseil communal,

Après 8 ans au sein de la commission de gestion, il est temps pour moi de céder ma place à d'autres forces vives.

C'est avec une pointe d'émotion mais surtout avec la satisfaction d'avoir donné de mon temps, de mon énergie pour cette commission au combien passionnante.

Je remercie de la confiance qui m'a été faite par tous les membres que j'ai côtoyés durant ces années et souhaite plein succès à cette commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Sonia Rausis

Monsieur le Président la remercie vivement pour son engagement et son travail réalisé au sein de cette commission.

Au nom du Forum Socialiste, Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC propose Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN en remplacement de Madame RAUSIS.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Monsieur GAGNEBIN est élu tacitement au sein de la Commission de gestion.

Commission du sport

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier de Madame Sonia RAUSIS :

Leysin, le 20 juin 2019

Démission de la Commission des sports

Par la présente, je vous transmets ma démission de la commission des sports.

Ma nouvelle vie de maman, malheureusement ne me permettra pas d'investir le temps nécessaire à l'étude des dossiers importants qui se profilent avec les futurs projets de réfection de nos centres sportifs.

En souhaitant à cette commission de fructueux débats, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Sonia Rausis

Suite à la démission de Monsieur Marco ANTUNES DIAS, il reste deux sièges à repourvoir au sein de la Commission du sport.

Au nom du Forum Socialiste, Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC propose Monsieur Ian MACDONALD et lui-même en remplacement de Madame Sonia RAUSIS et Monsieur Marco ANTUNES DIAS.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Messieurs MACDONALD et CHAMPAGNAC sont élus tacitement au sein de la Commission du sport.

Monsieur le Président informe que la Commission du sport devra nommer un représentant qui participera aux séances au sein de la Commission de pilotage (Leysin 4 saisons – avenir des centres sportifs) qui se réunira à la fin de l'été. Il prie donc la Commission de bien vouloir transmettre le nom de la personne choisie à votre Secrétaire.

Conseil intercommunal de l'AISOL

Monsieur le Président a reçu un courrier de Monsieur Ian MACDONALD, dont il donne lecture :

Leysin, le 25 juin 2019

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil intercommunal de l'AISOL.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes respectueuses salutations.

Ian MACDONALD

Au nom du Forum Socialiste, Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC se propose pour le remplacement de Monsieur MACDONALD.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Monsieur CHAMPAGNAC est élu tacitement au sein du Conseil intercommunal de l'AISOL.

Comité de direction de l'AISOL

Monsieur le Président a reçu une lettre de Monsieur Eric BARROUD et le prie de bien vouloir en donner lecture.

Leysin, le 17 juin 2019

Représentant du Conseil communal au sein du Comité de direction de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts-Leysin (AISOL)

Monsieur le Président,

Par ces quelques lignes, je vous annonce ma démission du Comité de direction de l'AISOL pour le 31 décembre 2019. En effet, après plus de 8 années passées à présider le Comité de direction de l'AISOL, j'estime qu'il est temps de me retirer et de laisser la place à du sang neuf.

Que de chemin parcouru tout au long de ces 8 années riches en défis et en expériences. La volonté de regrouper tous les élèves de nos communes dans notre vallée m'avait poussé, en son temps, à relever ce challenge. Mon objectif était également de développer l'offre scolaire et de la rendre la plus attractive possible pour maintenir, respectivement attirer de nouvelles familles dans notre coin de pays.

J'estime que mes objectifs ont été atteints. Comme point d'orgue, j'ai eu la chance de participer activement à l'aménagement du Collège intercommunal du Sépey et d'avoir pu appuyer l'équipe en charge de l'équipement du Collège du Suchet et ainsi de vivre l'inauguration de deux nouveaux bâtiments scolaires. Ces constructions ont permis le rapatriement des élèves de la Voie pré-gymnasiale au Sépey. La mise en place de l'horaire continu sur nos 3 sites, couplée à l'ouverture des 3 structures d'accueil pour les repas de midi ont permis de répondre en partie aux attentes d'un grand nombre de parents. Le programme d'accueil parascolaire, en collaboration avec les sociétés locales ainsi que l'offre liée aux devoirs surveillés sont également des réalisations que j'ai eu le plaisir de vivre.

En guise de cerise sur le gâteau et pour partir sur une note très positive, l'ouverture d'une UAPE dans notre Commune dès la rentrée prochaine nous permettra de répondre aux attentes de bon nombre de parents. Cette structure permettra d'assurer une prise en charge des enfants de 06h45 à 18h30. De plus, dès la rentrée prochaine, toutes les classes de l'Etablissement scolaire de nos 3 communes, seront équipées de tableaux interactifs, faisant de l'ESOL, un des rares établissements scolaires vaudois déjà 100% numérisé.

Il est évident que toutes ces réalisations ont été possibles grâce au travail sans relâche des membres du Comité directeur. Je me réjouis également de l'appui indéfectible du Conseil Intercommunal. Je relève également que sans le soutien des 3 Municipalités, nous n'en serions pas là aujourd'hui. J'en profite aussi pour relever l'excellente collaboration avec la direction de l'ESOL et notamment son directeur Monsieur Michele Cherubini.

C'est donc avec le sentiment du devoir accompli que j'aurai le plaisir de remettre mon mandat à la fin de l'année et de laisser la place à un nouveau membre de notre Conseil pour cet engagement.

Tout en remerciant les membres du Conseil communal de Leysin pour la confiance accordée tout au long des 8 années, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Eric Barroud

Monsieur le Président le remercie, au nom du Conseil communal pour le travail effectué durant ses 8 années au Comité de direction de l' AISOL.

Comme cette démission prend effet à la fin de l'année 2019, il prie les Chefs de groupe de mener les réflexions nécessaires afin de nommer pour la séance du 3 octobre prochain, la personne qui remplacera Monsieur BARROUD au sein de l' AISOL. Il précise qu'une fois la personne choisie, la nomination à la Présidence du Comité de direction se fera au sein de l' AISOL. Cette décision n'appartient pas à notre Conseil communal qui ne choisit que son représentant au Comité de direction.

Sur invitation de Monsieur Vincent MOTTIER, l'Assemblée applaudit Monsieur BARROUD pour son engagement et son travail au sein de cette Association.

Conseil intercommunal de l'AERA

Monsieur le Président informe qu'il a reçu un courrier de la Municipalité lui demandant de procéder ce jour, à la nomination de deux membres du Conseil pour siéger au sein du Conseil intercommunal de l'AERA (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Région d'Aigle) conformément aux statuts qui ont été acceptés lors de la séance du 11 avril dernier. Cette requête a été transmise aux Chefs de groupe, toutefois le temps imparti pour effectuer sereinement ce choix était trop restreint. En effet, il est important de désigner la personne idéale pour représenter le Conseil, car il s'agit d'un vaste projet concernant un domaine complexe tant technique que légal. Les décisions à prendre engageront les cinq communes concernées pour plusieurs dizaines d'années. Par ailleurs, la charge de travail sera probablement conséquente. Après consultation auprès de la Municipalité, il s'avère que ce Conseil Intercommunal n'est pas appelé à siéger avant le mois d'octobre. Le Conseil peut donc se donner un temps de réflexion et de concertation plus confortable en déplaçant cette double nomination pour la séance du Conseil du 3 octobre prochain.

Cette proposition ne soulève aucune objection.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Jan SANDEN :

JOJ2020 – point de situation

Après les événements qui se sont parfaitement déroulés durant l'hiver dernier, le Comité d'organisation, mené par Monsieur Antoine PELLAUD, s'est plongé sur les détails liés aux compétitions des prochains JOJ.

La communication entre les sites hôtes et l'organisation des JOJ est excellente grâce à Monsieur Patrick STALDER, nouveau chef de projet, qui apporte tout son soutien.

150 bénévoles de la région se sont déjà inscrits.

Chaque site hôte propose un espace festif et en ce qui concerne notre village, celui-ci est prévu dans la halle de tennis. Cette zone sera appelée **Leysin en Jeux** et accueillera entre autres, un emplacement pour les bénévoles et écran géant avec

retransmission en direct. La télévision prend une part très importante dans ces JOJ, ce qui revêt une grande importance pour notre destination et notre image.

Les élèves de 10^{ème} et 11^{ème} de l'ESOL sont également très impliqués et ont créé un projet de média, radio et TV. Il tient à les féliciter ainsi que l'établissement scolaire pour leur engagement dans cet événement.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

PROGRAMME DE LÉGISLATURE – POINT DE SITUATION :

Une présentation Powerpoint est commentée par Monsieur le Syndic concernant les sept projets stratégiques du programme de législature. Cette dernière est jointe au présent procès-verbal. Il fait part également des informations complémentaires suivantes :

- Point stratégique no 5 : mise en place d'un SI

Conseil intercommunal de l'AERA

La Municipalité a été informée ce jour que l'assermentation des Conseillers aura lieu le 1^{er} octobre 2019 alors que le prochain Conseil communal se tiendra le 3 octobre prochain. Dès lors, nos deux Conseillers seront assermentés ultérieurement, comme cela se fait régulièrement. Il souligne que ce dossier est complexe et qu'il implique d'avoir du temps à disposition.

Départ du Technicien communal

Monsieur Christophe FLIPO a pris la décision de réorienter sa carrière et a donné sa démission pour fin septembre 2019 après 10 ans de bons et loyaux services.

LES CABRIS

L'Ecole Moser, propriétaire du bâtiment "Les Cabris" ainsi que d'autres établissements basés à Nyon, Genève et Berlin, a décidé d'investir à Leysin et a déposé un dossier à l'enquête publique pour la démolition du bâtiment. La sensibilité ressentie à l'égard de ce type d'ancienne bâtisse est compréhensible, malheureusement cette dernière est vétuste et n'est plus conforme aux normes ECA. Un permis de construire a été délivré et une nouvelle construction, estimée entre 7 et 8 millions, verra le jour l'année prochaine et accueillera un centre de formation pédagogique pour les formateurs de l'Ecole Moser.

Ce projet est extrêmement intéressant également en terme de diversification touristique.

RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Lors du dernier Conseil, la Municipalité communiquait que le plan d'intention ainsi que le projet « Leysin vision 2030 » validé par le Conseil communal ont été déposés au Canton. Au mois de mai dernier, le Service du département territorial a accusé réception de ce document et demande la mise sur pied de séances de coordination avec les différents services de l'Etat afin de présenter à l'examen préalable, un projet abouti et conforme aux bases légales.

Par ailleurs, à partir du 1^{er} juillet prochain, une nouvelle directive cantonale intitulée **NORMAT II** (Normalisation des données de l'aménagement du territoire) va entrer en vigueur. Monsieur le Syndic n'a pas encore eu connaissance de ce document mais il

est inéluctable qu'il faudra en tenir compte et s'y adapter. La Municipalité avait l'objectif de mettre à l'enquête publique le Plan d'affectation communal avant la fin de la législature et il espère toujours qu'elle y parviendra.

11. INTERPELLATIONS

Aucune.

12. POSTULAT

Aucun.

13. MOTIONS

Aucune.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

ANTENNES TÉLÉPHONIE MOBILE

En préambule, Monsieur Vincent MOTTIER reprend l'adage qui dit que « les absents ont toujours tort ». Il n'était malheureusement pas présent lors du dernier Conseil communal durant lequel il a été question de l'installation de la 5G sur notre Commune. Suite à l'interpellation déposée par le groupe LEYSIN POUR TOUS, la Municipalité a rédigé une communication précise et il la remercie pour la qualité de ce document. Cependant, suite au débat relaté dans le procès-verbal, il aurait souhaité que la Municipalité adresse un courrier à Swisscom les informant des interactions du Conseil et les enjoignant à ne pas entamer des démarches sans consultation et accord préalables. Il espère que légalement, Swisscom n'ait pas la possibilité de développer la 5G sur notre Commune sans enquête publique et qu'elle ne puisse pas se justifier par la bande de fréquence qui existe déjà, il en veut pour preuve la notation en milieu de page 4 de la communication de la Municipalité : *Swisscom aurait cependant tout loisir de développer la communication 5G en transitant par la bande des 700 ou 1400 MHz sans autre forme de procès.*

Il estime que ce n'est pas le souhait du Conseil. Le Canton a demandé un moratoire, des études complémentaires sont en cours et ne sont pas encore abouties. Il serait très cavalier de la part de Swisscom d'utiliser cette faille et à son avis, il aurait été idéal de lui adresser un courrier.

PLACES DE JEUX

Monsieur Jean-Christophe ISENSCHMIED rappelle que lors de la séance du Conseil du 7 juin 2018, il avait suggéré les points suivants concernant les places de jeux :

Village

- Vérifier l'état du revêtement du sol en caoutchouc rouge qui se dégrade
- Installation d'un filet de protection autour du terrain de basket afin d'éviter que les ballons se retrouvent sur la route et protéger les usagers qui se trouvent de l'autre côté de la place de jeux

Derrière la Maison de Paroisse

- Installation d'une balançoire pour les petits

En Esserts

- Création d'une place de jeux

A sa connaissance, rien n'a changé et une année plus tard, il souhaiterait connaître l'évolution de ses propositions.

Monsieur Richard CALDERINI informe qu'en ce qui concerne la rénovation du revêtement du sol à la place du village, des entreprises ont été sollicitées et il reste dans l'attente de devis. Si le budget le permet, il a bon espoir de pouvoir le rénover.

Concernant les autres aménagements, quelques-uns ont été étudiés mais rien n'est prévu au budget. Toutefois, si l'on trouve des solutions à ces propositions, elles seront insérées dans les budgets à venir.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président rappelle la tradition qui veut que les jetons de présence de la dernière séance avant l'été soient versés à une association leysenoude. Cette année, il propose de soutenir les Jeunes Sapeurs-pompiers. Actuellement, environ 30 enfants sont en formation. Les plus jeunes ont 9 ans et ceux qui suivent la formation jusqu'au bout avec succès, ont la possibilité d'intégrer à part entière le corps des Sapeurs-pompiers dès leurs 18 ans sans suivre de formation supplémentaire comme devrait le faire un adulte. Cette pratique permet de susciter des vocations. La relève est possible grâce au dévouement des pompiers qui se chargent de former bénévolement les jeunes qui, de leur côté, contribuent financièrement aux frais liés à cette activité. Il se trouve que le besoin de nouveaux vêtements se fait sentir et il estime que c'est un geste et une reconnaissance bien méritée du Conseil communal à l'égard de ces jeunes et leurs formateurs.

Cette proposition ne suscite aucune objection.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 36 personnes.

Il informe que la prochaine séance aura lieu le 3 octobre 2019. Il sollicite les Chefs de groupe concernant les différentes nominations précitées ainsi que pour la mise sur pied d'une commission pour l'étude des statuts de l'Organisation régionale de protection civile. Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence et souhaite à toutes et tous un bel été. L'Assemblée est close et la séance levée à 22h20.

Leysin, le 27 juin 2019

Pour le Conseil communal :

Le Président :  Serge PFISTER

La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ

